

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020018	Date d'inspection Le 24 janvier 2024	
Nom de l'établissement Les moussaillons		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ce matin, deux salles de classe se trouvaient dans la salle de motrice. Ce matin, j'ai observé des enfants faire du bricolage, jouer avec des blocs de construction, jouer à faire semblant avec de l'équipement de cuisine, jouer avec des animaux de la ferme, des puzzles et d'autres jouets et matériel d'apprentissage.

Les salles de classe sont propres et bien organisées. Beaucoup de matériel de différentes catégories pour répondre aux intérêts et aux besoins d'apprentissage des enfants.

Différentes possibilités d'alphabétisation affichées dans les salles de classe, telles que les chiffres et les lettres.

La programmation est planifiée à l'avance et affichée près des portes et visible par les parents s'ils souhaitent connaître l'horaire mensuel de leurs enfants.

Le personnel était engagé avec les enfants, assis à la table en train de jouer avec eux et le personnel a été observé en train d'aider les enfants pendant l'heure du dîner au besoin.

Les enfants ont été encouragés à se laver les mains tout au long de la journée, y compris avant les repas. Un rappel que le règlement dit que les enfants doivent sortir dehors, une heure par bloc de quatre heures. Cela signifie une heure le matin et une heure l'après-midi. Les enfants peuvent toujours être emmenés à l'extérieur avec des précautions supplémentaires lorsque la température est supérieure à 30 °C ou plus froide que -20, cependant, vous n'avez pas à rester pendant une heure complète.

Un membre du personnel a été observé frustrer lorsqu'elle s'est approchée d'un enfant et lui a dit d'arrêter, sinon elle le dirait à sa mère et à son père. Le personnel doit fournir aux enfants des rappels doux et répondre aux enfants d'une manière calme. En disant aux enfants, vous direz à maman ou à papa s'ils n'écoutent pas, c'est une forme de menace et n'est pas une orientation positive de l'enfant.

Tout est conforme ; je recommande le renouvellement.

original signé par
Sabrina Diotte

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2024

Date

original signé par
Marilyn Parent

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2024

Date